



Association pour le Jeune Cinéma Québécois

32 M

Février 83

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION
PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI No 109,
LOI SUR LE CINEMA ET LA VIDEO.

LA CONCERTATION: OU COMMENT PASSER
DE LA PAROLE AUX GESTES CONCRETS

L'Association pour le jeune cinéma québécois se présente aujourd'hui à cette Commission parlementaire pour soulever un point qui lui semble tout à fait essentiel relativement à la concertation des intervenants dans "le développement de l'infrastructure artistique, industrielle et commerciale du cinéma et de la vidéo" au Québec.

La technique moderne offre désormais sur le marché des outils de production audio-visuels légers et économiques, qui tendent à rendre la création cinématographique de plus en plus accessible à l'ensemble des citoyens. Il existe ainsi au Québec un très grand nombre de réalisateurs, (fussent-ils qualifiés de jeunes cinéastes, cinéastes amateurs, cinéastes indépendants, cinéastes artisans, semi-professionnels, non professionnels, relève, ou quoi encore...), qui exercent une activité de production et de création cinématographique appréciable et appréciée.

Ainsi, l'Association pour le jeune cinéma québécois regroupe et représente environ 500 membres, eux-mêmes regroupés à l'intérieur d'instances

PN
1994
ASC36
E846

CENTRE
DE DOCUMENTATION
CINÉMATOGRAPHIQUE
MATHÉRIQUE QUÉBÉCOISE
111, DE MAISONNEUVE EST
SAL
H2K 1K1
QUÉBEC, CANADA

1415, rue Jarry est, Montréal, Québec H2E 2Z7

Tél: 374-4700 poste 403

A 49 X

régionales dans sept (et bientôt neuf) des dix régions administratives du Québec, qui produisent au moins une centaine de courts, moyens et même longs métrages par année.

L'ensemble de cette production n'a rien à envier quantitativement, ni même qualitativement à la grande production industrielle et commerciale. Son inspiration prend racine dans la réalité quotidienne et l'imaginaire collectif de notre peuple. Elle constitue un témoignage authentique de la culture populaire des Québécois.

Or, pour un gouvernement qui a toujours prétendu vouloir favoriser une telle notion de développement culturel populaire ouvert à l'ensemble de cette réalité vécue quotidiennement par les Québécois, et rendant la création accessible aux expressions de culture de tous les citoyens, force est de reconnaître que ceux-ci se trouvent totalement exclus du présent projet de loi, qui ne semble faire place à autre chose qu'à une concertation de la grande industrie. Il s'agit là d'une position politiquement inacceptable puisque la grande majorité des citoyens créateurs se trouvent totalement ignorés du projet, au profit d'une élite commerciale et industrielle déjà fort privilégiée.

Pourtant, la grande industrie elle-même aurait avantage à collaborer et à s'associer plus étroitement au travail de la relève. Le cinéma, comme commerce, est un spectacle de divertissement. Pour survivre et réussir, il doit sans cesse renouveler son réservoir de talents. A la limite, l'industrie du cinéma devrait peut-être s'inspirer à ce sujet de celle du sport qui, elle, n'a jamais ignoré que son avenir à long terme dépendait d'abord et avant tout de la relève qu'elle saurait préparer.

Il nous semble qu'une véritable politique cinématographique devrait s'élaborer à partir d'une concertation de TOUS les intervenants du cinéma au Québec.

Le rapport de la récente tournée du Ministre des affaires culturelles souligne d'ailleurs très clairement et dramatiquement l'absence de concertation entre le ministère des Affaires culturelles et ses ministères partenaires, dont la division socio-culturelle du Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche.

Voilà donc une belle occasion de concrétiser enfin ces projets de concertation, autrement que par des paroles. Puisque c'est à l'"Institut québécois du cinéma et de la vidéo" que devront s'élaborer les grandes lignes de la politique cinématographique du Québec, nous jugeons essentiel qu'y soit représentée cette vaste majorité de citoyens créateurs, qui ne sauraient tolérer d'être ainsi exclus du projet de loi.

Ce qu'il faut enfin, c'est un peu de "sang neuf" dans ce projet de loi 109.

EN RÉSUMÉ

Etant donné,

- les objectifs de la politique du cinéma définis à l'article 3 du présent projet de loi No 109,
- que la poursuite de ces objectifs ne peut se faire qu'à partir d'une véritable concertation de TOUS les intervenants du milieu et de l'industrie du cinéma au Québec,
- que l'"Institut québécois du cinéma et de la vidéo" est appelé à devenir le lieu privilégié de cette concertation, en vertu des fonctions qui lui sont attribuées aux articles 33 et 34 de la loi,
- qu'un grand nombre de citoyens du Québec, couvrant un secteur important de l'activité cinématographique, se trouvent largement ignorés et nullement représentés à l'intérieur des groupes définis à l'article 16 composant le conseil d'administration de l'Institut,
- que les énoncés de politique du gouvernement en matière culturelle ont pourtant toujours favorisé une notion de développement culturel axé non seulement sur la culture d'élite, ou la "Grande Culture", mais aussi sur une notion d'accessibilité aux instruments de création et d'expression de la culture populaire, inspirée de la réalité quotidienne et de l'imaginaire collectif de tous les Québécois,
- que, à cet effet, le manque de concertation entre les différents ministères impliqués dans le développement culturel vient d'être à nouveau souligné au ministre lors de sa récente tournée du Québec,
- que le développement de la relève doit constituer une des lignes de force du développement à long terme d'une véritable "infrastructure artistique, industrielle et commerciale du cinéma et de la vidéo".

L'Association pour le jeune cinéam québécois et ses groupes régionaux affiliés, proposent:

- a) que soit ajouté à l'article 16 un neuvième groupe représenté au Conseil d'administration de l'Institut, désignant les citoyens créateurs mentionnés précédemment, que l'on pourrait peut-être regrouper sous le vocable "la relève".
- b) qu'en vertu de son mandat national, de sa représentativité régionale, de son caractère démocratique, et du travail qu'elle accomplit depuis plusieurs années, l'Association pour le jeune cinéma québécois soit reconnue comme un digne représentant de ce mouvement populaire d'expression cinématographique de la part des citoyens du Québec.

Et, pour en savoir plus long sur ce mouvement populaire, nous aimerions finalement suggérer aux membres de cette Commission parlementaire de s'arrêter un moment au Quatrième Festival international du film super 8 du Québec, qui débutera la semaine prochaine à la Cinémathèque québécoise, du 22 au 27 février, et se poursuivra ensuite en mars à Hull, Rouyn, Trois-Rivières, Québec, Chicoutimi, Rivière-du-Loup, Rimouski et Sherbrooke. Les membres de nos associations régionales seront là pour vous accueillir et vous faire voir un cinéma très québécois et très vivant.

GROUPE RÉGIONAUX AFFILIÉS
À L'ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINÉMA QUÉBÉCOIS

EST DU QUEBEC: - Loupifilm

- Regroupement des intervenants de l'industrie
du cinéma de l'Est du Québec.
R.I.I.C.E.Q.

ESTRIE:

- Promotion des arts visuels de l'Estrie
P.A.V.E.

LAVAL:

- Société lavalloise du cinéma

MAURICIE:

- Création 8

MONTREAL:

- Association montréalaise du jeune cinéma

OUTAOUAIS:

- Association du jeune cinéma de l'Outaouais

QUEBEC:

- Regroupement pour le cinéma super 8 de Québec

SAGUENAY:

- Cinémaginaire Inc.